

Du Vingt premier an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Charles Bonniaf
 né à la garde le dix huit du courant à deux heures du matin fils de Joseph Bonniaf
 profession de cultivateur et de Marie Caroline Abelle

N° 13

Bonniaf
Abelle

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration a moi faite par le dit Joseph Bonniaf père de l'enfant
 âgé de trente six ans, profession de cultivateur
 domicilié à la garde

Premier témoin, Joseph Jean Baptiste Douard Bonniaf - âgé de vingt six ans -

profession de cultivateur - domicilié à la garde

Second témoin, Joseph Honoré Biquet - âgé de trente cinq ans -

profession de cultivateur - domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Dailland, maire de la commune de Coulon
 remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, le Vingt premier du courant qui a été me servir me écrire me signer.

Guineau B. Biquet

Guineau

Du Vingt premier an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de Expheosine Marie
 née à la garde le dix huit du courant à deux heures du soir fille de Jean Louis Ardouvin
 profession de marchand de vin et de Marie Thérèse Olivier

N° 14

Ardouvin
Expheosine Marie
Olivier

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration a moi faite par le dit Jean Louis Ardouvin père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de marchand de vin et de Marie Thérèse Olivier

profession de cultivateur - domicilié à la garde

Premier témoin, Joseph Honoré Biquet - âgé de trente cinq ans -

profession de cultivateur - domicilié à la garde

Second témoin, Jean Louis Ardouvin - âgé de quarante ans -

profession de marchand de vin et de Marie Thérèse Olivier - domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Dailland, maire de la commune de Coulon
 remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, le Vingt premier du courant qui a été me servir me écrire me signer.

Ardouvin Mullon B. Biquet

Guineau

Du Vingt premier an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du soir
 ACTE DE NAISSANCE de Pauline Catherine Jeanne Chervatier
 née à la garde le dix huit du courant à deux heures du soir fille de M. Yves Eugène Chervatier
 profession de Capitaine de frégate et de Marie Thérèse Olivier

N° 15

Chervatier
Olivier

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe féminin
 Sur la déclaration a moi faite par le dit Yves Eugène Chervatier père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de Capitaine de frégate et de Marie Thérèse Olivier

Premier témoin, Jean Louis Ardouvin - âgé de quarante ans -

profession d'ancien militaire - domicilié à la garde

Second témoin, Jean Louis Ardouvin - âgé de quarante ans -

profession de cultivateur - domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Dailland, maire de la commune de Coulon
 remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, le Vingt premier du courant qui a été me servir me écrire me signer.

C. Monin Mullon Guineau

Guineau

Du Vingt premier an mil huit cent cinquante-un, à deux heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE de François Dominique Gros
 né à la garde le dix huit du courant à deux heures du matin fils de Jacques Dominique Gros
 profession de cultivateur et de Marie Thérèse Olivier

N° 16

Gros
Olivier

Il a été vérifié que l'enfant a moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration a moi faite par le dit Jacques Dominique Gros père de l'enfant
 âgé de quarante ans, profession de cultivateur et de Marie Thérèse Olivier

profession de cultivateur - domicilié à la garde

Premier témoin, Jean Louis Ardouvin - âgé de quarante ans -

profession de marchand de vin et de Marie Thérèse Olivier - domicilié à la garde

Second témoin, Jean Louis Ardouvin - âgé de quarante ans -

profession de marchand de vin et de Marie Thérèse Olivier - domicilié à la garde

CONSTATÉ, suivant la loi, par moi Pierre Dailland, maire de la commune de Coulon
 remplissant les fonctions d'Officier public ;
 lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, le Vingt premier du courant qui a été me servir me écrire me signer.

Dominique Guineau

Guineau